

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempadur 45148 Base

Identité du produit : 4514810000

Type de produit : primaire époxy (base pour produit multi-composants)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : Anticorrosion, navires et chantiers navals

Mélange prêt à l'emploi : 45141 = 45148 3 vol. / 97820 1 vol. 45143 = 45148 3 vol. / 97430 1 vol.

Utilisations identifiées: Applications industrielles, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité

Informations relatives a la societe : Hempel (France) S.A.S. Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures

5 rue Jean Monnet d'ouverture)

60000 Beauvais, France +33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)

Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90 Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité

1.4 Numéro d'appel d'urgence

hempel@hempel.com (premiers secours).

Date d'édition : 6 Janvier 2022

Date de la précédente édition : 15 Février 2021.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Fam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE

Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE

Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à

l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingrédients dangereux : résine époxyde de poids moléculaire moyen

Methylstyrenated phenol

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en

nombre ≤ 700) butan-1-ol

1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene

Version: 0.02 Page 1 de 15



#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas

respirer les aérosols ni les brouillards. Contient des composés époxydiques. Peut produire une

réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

une lermeture de secunte pour le enfante :

les enfants :

Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas Aucun connu.

lieu à une classification :

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
droxyde de titane	REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Index: 022-006-00-2	≥10 - ≤25	Carc. 2, H351 (inhalation)	[1] [2] [*]
résine époxyde de poids moléculaire moyen	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Index: 603-074-00-8	≥10 - ≤19	Skin Irrit. 2, H315  Eye Irrit. 2, H319  Skin Sens. 1, H317  Aquatic Chronic 2, H411	[1]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 C Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]
Methylstyrenated phenol	REACH #: 01-2119555274-38 CE: 270-966-8 CAS: 68512-30-1	≥5 - ≤10	Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 1675-54-3 Index: 603-074-00-8	≥3 - ≤5	Skin Irrit. 2, H315 - Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
butan-1-ol	REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Index: 603-004-00-6	≥3 - ≤5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	[1]
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	≥3 - ≤5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Index: 603-057-00-5	≥1 - ≤3	Acute Tox. 4, H302 - Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1]
1,3-bis(12-hydroxyocta- decanamide-N-mathyle) benzene	REACH #: 01-0000016979-49 CE: 423-300-7	<1	Skin Sens. 1B, H317 - Aquatic Chronic 4, H413	[1]
toluène	REACH #: 01-2119471310-51 CE: 203-625-9 CAS: 108-88-3 Index: 601-021-00-3	≤0.3	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

Version: 0.02 Page 2 de 15



#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

[\*] La classification en tant que substance cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges mis sur le marché sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane ayant un diamètre ≤ 10 µm qui ne sont pas liés dans une matrice.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente.

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112

et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).

Contact avec les yeux: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement

à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières

supérieure et inférieure. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de

respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas d'évanouissement, placez la

personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau

ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la

bouche ou la gorge.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Version: 0.02 Page 3 de 15



#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Recommandé: mousse antialcool, CO2, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser: jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange:

Dangers dus à la substance ou au Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux :Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentration d'inflammation ou d'explosivité de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations en vapeurs supérieures à celles des limites d'expositions. Les produits doivent être utilisés seulement dans des zones où toutes flammes et autres sources d'ignition ont été exclues. L'equipement électrique doit être aux normes de protection appropriés. Pour évacuer l'électricité statique pendant le transfert, les futs doivent être mis à terre et connectés au récipient de réception par un cable conducteur. Aucun outils produisant des étincelles ne doit être utilisé. Contient des composés époxydiques. Évitez si possible tout contact de la peau avec ce produit car celui ci contient des résines époxyde et amine. ces résines peuvent causer des réactions allergiques.

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du recipient d'origine.

Version: 0.02 Page 4 de 15



#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
<mark>∭</mark> lène	Ministère du travail (France, 12/2020). Absorbé par la peau.  VLE: 442 mg/m³ 15 minutes.  VLE: 100 ppm 15 minutes.  VME: 221 mg/m³ 8 heures.  VME: 50 ppm 8 heures.
butan-1-ol	Ministère du travail (France, 12/2020).  VLE: 50 ppm 15 minutes.  VLE: 150 mg/m³ 15 minutes.
éthylbenzène	Ministère du travail (France, 12/2020). Absorbé par la peau.  VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie  VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme: Risque d'allergie  VME: 88.4 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie  VME: 20 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
toluène	Ministère du travail (France, 12/2020). Absorbé par la peau.  VME: 20 ppm 8 heures.  VME: 76.8 mg/m³ 8 heures.  VLE: 100 ppm 15 minutes.  VLE: 384 mg/m³ 15 minutes.

### Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
which the state of	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
Methylstyrenated phenol	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.4 mg/m³	Opérateurs	Systémique
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
,	DNEL	Long terme Inhalation	12.25 mg/m³	Opérateurs	Systémique
éthylbenzène	DNEL	Long terme Voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
alcool benzylique	DNEL	Long terme Inhalation	22 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
toluène	DNEL	Long terme Voie cutanée	384 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	192 mg/m³	Opérateurs	Systémique

Concentrations prédites avec effet

Version: 0.02 Page 5 de 15



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
<b>∭</b> lène	Eau douce	0.327 mg/l	-
	Eau de mer	0.327 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg	-
	Sol	2.31 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6.68 mg/l	-
Methylstyrenated phenol	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.4 mg/l	-
	Eau douce	14 µg/l	-
	Marin	1.4 µg/l	-
	Sédiment d'eau douce	1064 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	106 mg/kg dwt	-
	Sol	212 mg/kg dwt	-
produit de réaction de: bisphénol-A-	Eau douce	0.006 mg/l	-
(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)			
,	Marin	0.0006 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0996 mg/l	-
	Sol	0.196 mg/l	-
éthylbenzène	Eau douce	0.1 mg/l	_
,	Eau de mer	0.01 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9.6 mg/l	_
	Sédiment d'eau douce	13.7 mg/kg	_
	Sol	2.68 mg/kg	-
alcool benzylique	Sol	0.456 mg/kg wwt	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	39 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment	5.27 mg/kg wwt	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	0.527 mg/kg wwt	Facteurs d'Évaluation
	Marin	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau douce	1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
toluène	Eau douce	0.68 mg/l	-
	Eau de mer	0.68 mg/l	_
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	13.61 mg/l	_
	Sédiment d'eau douce	16.39 mg/kg	_
	Sédiment d'eau de mer	16.39 mg/kg	_
	Sol	2.89 mg/kg	_
	1 001	2.00 mg/ng	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

#### Mesures de protection individuelle

Généralités : Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier /

combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une

protection occulaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi

qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection occulaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être

exigé.

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.

Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, alcool polyvinylique (PVA), Viton®

À porter éventuellement: caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle

Exposition de courte durée: caoutchouc néoprène, caoutchouc naturel (latex), chlorure de polyvinyle

(PVC)

Version: 0.02 Page 6 de 15



#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Porter un vêtement de protection. Toujours porter un vêtement de protection lors du pistolettage.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, Protection respiratoire:

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. Utiliser uniquement un appareil de protection

respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide. Blanc Couleur:

Odeur: Semblable au solvant

pH: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Point de fusion/point de Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point d'ébullition/intervalle

congélation :

d'ébullition :

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point d'éclair : Vase clos: 27°C (80.6°F)

Taux d'évaporation: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique et chaleur.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) :

0.8 - 13 vol %

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Pression de vapeur : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Densité de vapeur :

Densité relative : 1.461 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s): Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage (Log Koe) : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammabilité : Plus basse valeur connue: 355°C (671°F) (butan-1-ol).

Température de décomposition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Viscosité: Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de nature du produit.

Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge Propriétés explosives :

statique et chaleur.

Propriétés comburantes : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### 9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids : Moyenne pondérée: 24 % Eau % en poids : Moyenne pondérée: 0 %

Teneur en COV: 338.5 g/l Teneur en COV, Mélange prêt à 368.6 g/l

l'emploi:

Teneur en COT: Moyenne pondérée: 292 g/l Solvant Gaz: Moyenne pondérée: 0.084 m³/L

Version: 0.02 Page 7 de 15



#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

#### 10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes

évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Produits contenant des epoxys et amines pouvant causer problèmes cutanés comme des allergies ou de l'eczéma. Ces allergies peuvent apparaître après une courte période d'exposition.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>6.8 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
résine époxyde de poids	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
moléculaire moyen				
xylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
•	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	6350 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>4200 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3523 mg/kg	-
Methylstyrenated phenol	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5 mg/l	4 heures
, , ,	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
produit de réaction de: bisphénol-A-	DL50 Voie cutanée	Lapin	>2000 mg/kg	-
(épichlorhydrine); résine époxy		,		
(masse moléculaire moyenne en				
nombre ≤ 700)				
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
butan-1-ol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	24000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	790 mg/kg	-
éthylbenzène	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
•	DL50 Voie orale	Rat	3500 mg/kg	-
alcool benzylique	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>4178 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	1230 mg/kg	-
1,3-bis(12-hydroxyocta-	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5 mg/m³	4 heures
decanamide-N-mathyle)benzene				
,	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-

Version: 0.02 Page 8 de 15



## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

toluène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>20 mg/l	4 heures	
	DL50 Voie orale	Rat	636 mg/kg	-	

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
Hempadur 45148 Base xylène	18577.6 3523 790	7140 1100 3400	32454.8 5000	244.2	
butan-1-ol éthylbenzène alcool benzylique	3500 1230	3400		11 11	

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition
oxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent
xylène	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams
	Peau - Irritant	Lapin	-	-
Methylstyrenated phenol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant	Lapin	-	-
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
(masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)				
,	Peau - Faiblement irritant	Lapin	_	-
butan-1-ol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams
éthylbenzène	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams
•	Respiratoire - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
alcool benzylique	Yeux - Nécrose visible	Lapin	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-
toluène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 milligrams
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams

### Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
résine époxyde de poids moléculaire moyen	peau	cobaye	Sensibilisant
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	peau	cobaye	Sensibilisant

## Effets mutagènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

## Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets tératogènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
butan-1-ol	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques
toluène	Catégorie 3		Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Version: 0.02 Page 9 de 15



## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition
toluène	Catégorie 2	-	-

#### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
éthylbenzène toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Sensibilisation : Contient résine époxyde de poids moléculaire moyen, Methylstyrenated phenol, produit de réaction de:

bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), 1,3-bis

(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene. Peut produire une réaction allergique.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

endocrinien:

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
dioxyde de titane	Aiguë CL50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
résine époxyde de poids moléculaire moyen	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
Methylstyrenated phenol	Aiguë CE50 15 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 14 - 51 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CE50 25.8 mg/l	Poisson	96 heures
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Aiguë CE50 >11 mg/l	Algues	72 heures
,	Aiguë CE50 1.8 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 2 mg/l	Poisson	96 heures
butan-1-ol	Aiguë CE50 1328 mg/l	Daphnie	96 heures
	Aiguë CL50 1.376 mg/l	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Chronique NOEC <1000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
alcool benzylique	Aiguë CE50 230 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 770 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 460 mg/l	Poisson	96 heures
1,3-bis(12-hydroxyocta- decanamide-N-mathyle)benzene	Aiguë CL50 >100 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
toluène	Chronique NOEC <500000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
<b>yy</b> lène	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	90 - 98 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	>60 % - Facilement - 28 jours	-	-
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	OECD 302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/ EMPA	12 % - Non facilement - 28 jours	-	-
butan-1-ol	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	92 % - 20 jours	-	-
éthylbenzène	-	>70 % - Facilement - 28 jours	-	-
alcool benzylique	OECD 301A 301A Biodégradabilité	95 - 97 % - Facilement - 21 jours	-	-

Version: 0.02 Page 10 de 15



Facilement

Facilement

Facilement

Non facilement

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

1,3-bis(12-hydroxyocta- decanamide-N-mathyle)benzene toluène	facile - Essai de disparition du COD OECD 301C 301C Biodégradabilité facile - Essaie du MITI modifié (I) -	92 - 96 % - Facilement - 14 jours 5 % - 28 jours 100 % - Facilement - 14 jours	-	- - -
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodég	radabilité
xylène Methylstyrenated phenol produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) butan-1-ol	-	-	Facilement Non facilement Non facilement	

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

decanamide-N-mathyle)benzene

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
résine époxyde de poids moléculaire moyen	2.64 - 3.78	31	faible
xylène	3.12	8.1 - 25.9	faible
Methylstyrenated phenol	3.627	-	faible
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine	2.64 - 3.78	31	faible
époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)			
butan-1-ol	1	3.16	faible
éthylbenzène	3.6	-	faible
alcool benzylique	0.87	1.37	faible
toluène	2.73	90	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

AUCUN EFFET connu selon notre base de données

sol/eau (Koc):

éthylbenzène

toluène

alcool benzylique

1,3-bis(12-hydroxyocta-

Mobilité : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vΡ	vB	
Ce mélange ne contient aucune su	ubstance évalué	e comme étan	t un PBT ou ur	ı vPvB.				

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Récipients vides: Reconditionner ou élininer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets: 08 01 11\*

## **Emballage**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Version: 0.02 Page 11 de 15



## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le transport peut être fait selon le législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe transpo	(s) de danger pour le ort	14.4 GE*	14.5 Env*	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1263	PEINTURE	3	<b>&amp;</b>	III	Non.	Code tunnel (D/E)
Classe IMDG	UN1263	PAINT	3	<b>&amp;</b>	III	No.	Emergency schedules F-E, S-E
Classe IATA	UN1263	PAINT	3	<b>8</b>	III	No.	-

GE\* : Groupe d'emballage

Env.\*: Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

#### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

Catégorie Seveso Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

Catégorie Seveso

P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

## Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

próxyde de titane RG 25 résine époxyde de poids moléculaire moyen 51 xylène RG 4bis produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); 51

résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)

butan-1-ol RG 84
éthylbenzène RG 84
toluène RG 4bis, RG 84

Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

#### Réglementations nationales Non-GHS

Version: 0.02 Page 12 de 15



#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Notes
mites d'exposition professionnelle - France	dioxyde de titane	titane (dioxyde de) en Ti	Carc. C2	-
Limites d'exposition professionnelle - France	toluène	toluène	Repro. R2	-

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acrony	vmes :	ETA = I	Estimation	de la	Toxicité Ai	auë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

RRN = Numéro d'enregistrement REACH DNEL = Dose dérivée sans effet PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au foetus. H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 Texte intégral des classifications [CLP/ Acute Tox 4

Aquatic Chronic 3

SGH1:

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Catégorie 3

Aquatic Chronic 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 4

DANĞER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Asp. Tox. 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 Carc. 2

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Eye Irrit. 2

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 Repr. 2

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 Skin Sens. 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

STOT RE 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

RÉPÉTÉE - Catégorie 2

STOT SF 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

UNIQUE - Catégorie 3

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
, ,	D'après les données d'essai Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Méthode de calcul
	Méthode de calcul Méthode de calcul

#### Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Version: 0.02 Page 13 de 15



## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les règlementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environmentale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.

Version: 0.02 Page 14 de 15

## Information pour l'Utilisation en Sécurité des Mélanges (SUMI)

## Hempadur 45148 Base



Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

#### Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur ou extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc., avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité

sont liées au

: Professional spray painting and/or low-energy painting

benzyl alcoho

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits

chimiques

: Revêtements et peintures, solvants, décapants

#### Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur ou extérieur

## Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité	Catégorie	Durée	Ventilati	on	Respiratoire	Œil	Mains
contributrice	(s) de processus	maximum	Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matiériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements par pulvérisation	PROC11	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements par pulvérisation	PROC07	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.









L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.